



Association of the Councils of State and Supreme Administrative Jurisdictions of the European Union i.n.p.a.

Association des Conseils d'Etat et des Juridictions administratives suprêmes de l'Union européenne a.i.s.b.l.

Association des Conseils d'Etat et des Juridictions administratives suprêmes de l'Union européenne a.i.s.b.l.

Comité d'accompagnement des bases de données
Varsovie – 29 septembre 2011

Cour administrative suprême de Pologne



NACZELNY SĄD ADMINISTRACYJNY

DEC.NAT 2011 - Données statistiques

La base de données contient quelque 21.250 références à des décisions nationales concernant le droit communautaire et couvre une période s'étendant de l'année 1959 à nos jours.

La dernière mise à jour date du 19 juillet 2011.

La traduction en anglais des données 2010 a été lancée fin de l'année 2010. Les premières traductions ont été réceptionnées le 31 janvier 2011 et l'ensemble a été intégré dans la base de données dans le courant du mois de mars. Les données du deuxième semestre 2010 sont en cours de traduction.

A - Projet de lien entre les références DEC.NAT et les banques de données nationales

Le secrétariat général avait fait à Lisbonne en 2008 la démonstration du système de liens établi entre la base de données et les décisions en texte intégral de la Cour constitutionnelle de Belgique.

Deux projets pilotes ont été mis sur pied avec les Pays-Bas et le Portugal afin d'arriver au même résultat en ce qui concerne les juridictions de ces deux Etats membres.

Le Conseil d'Etat des Pays-Bas a transmis fin janvier 2011 une mise à jour des liens qui peuvent être réalisés pour la période 2000-2004, et début février une mise à jour pour la période 2008-2010. Cela complète les données déjà fournies auparavant pour la période 2004-2008. Le secrétariat général s'est chargé durant le mois de mars d'intégrer ces informations pour que les décisions des Pays-Bas concernées soient également accessibles en texte intégral depuis Dec.Nat.

Les liens vers le site <http://www.rechtspraak.nl> sont donc désormais fonctionnels pour l'ensemble des décisions reprises dans Dec.Nat., pour autant bien sûr qu'elles existent sur le site national des Pays-Bas, et ce pour la période 2000-2010. Le Conseil d'Etat des Pays-Bas continuera à fournir les informations nécessaires au fil des mises à jour de Dec.Nat.

Le Portugal, pays hôte de la réunion du Comité d'accompagnement en 2008, avait invité à la réunion les différents acteurs de la publication de la jurisprudence nationale sur Internet, y compris du Ministère de la justice, et les contacts échangés devaient permettre d'intégrer également prochainement des liens vers le texte intégral de leurs décisions. Le secrétariat général reprendra contact à ce sujet avec le Portugal qui n'a jusqu'ici pas encore indiqué concrètement comment les liens peuvent être réalisés.

Si les responsables des sites nationaux le souhaitent, des projets pilotes pourront également être démarrés afin de réaliser le lien miroir, du site national vers la base de données Dec.Nat.

D'autres juridictions membres pourront être contactées dans le courant de l'année 2011 pour étendre progressivement le système au plus grand nombre.

Participation de l'Espagne au projet pilote

Dans le cadre de la présidence espagnole de l'ACA-Europe, des contacts ont été pris avec M. Joaquín Silguero Estagnan, Directeur du Centre de Documentation Judiciaire (CENDOJ).

B - Etat d'avancement des négociations avec la CJUE et l'Office des Publications pour l'accès à DEC.NAT via EUR-Lex

La Cour de justice a mis au point en collaboration avec l'ACA-Europe un mécanisme de mise à jour hebdomadaire des données à destination de l'Office. Chaque semaine la Cour place sur les serveurs de l'ACA-Europe les données de Dec.Nat qui ont été ajoutées ou modifiées. Ces données sont automatiquement intégrées le lendemain à la base de données.

Un web service a été développé fin 2008 pour permettre à l'Office des publications de se connecter à tout moment sur les serveurs de l'ACA-Europe pour extraire les données modifiées ou ajoutées depuis une certaine date.

Suite à une modification souhaitée par l'Office du type de technologie, un développement complémentaire d'une application CGI et d'un flux RSS ont été réalisés au cours des premiers mois de l'année 2009.

L'Office dispose ainsi d'un accès étendu aux données de Dec.Nat fournies par la Cour et mises à jour chaque semaine, ainsi qu'aux traductions en anglais réalisées par l'ACA-Europe.

L'Office a détecté récemment un problème lié à certains caractères accentués présents dans Dec.Nat. qui ne seraient pas formatés correctement. Le secrétariat général a étudié la question et a apporté les corrections nécessaires à la résolution de ce problème.

Le système est opérationnel et l'ACA-Europe en assure la maintenance régulière selon les besoins de la Cour et de l'Office.

L'Office a mis le secteur 8 d'EUR-Lex en production le mardi 6 septembre. Les décisions nationales de la base Dec.Nat. sont donc désormais accessibles via « Jurisprudence nationale » dans EUR-Lex :

http://eur-lex.europa.eu/RECH_jurisprudence-nat.do

Recherche dans la jurisprudence nationale

Options

Toutes les juridictions
 Une ou plusieurs juridictions

Bulgarie
 Belgique
 République Tchèque
 Danemark
 Allemagne
 Estonie
 Grèce
 Espagne
 France
 Irlande
 Italie
 Chypre
 Lettonie
 Lituanie
 Luxembourg
 Hongrie
 Malte
 Pays-Bas
 Autriche
 Pologne
 Portugal
 Roumanie
 Slovénie
 Slovaquie
 Finlande
 Suède
 Royaume Uni
 Autres*

Options pour poursuivre la recherche

Aucune option
 Mots
 Dates ou périodes
 Actes cités
 Questions préjudicielles
 Matière

Conseils pratiques

- ▶ Choisissez une juridiction (toutes, une ou plusieurs) et une option de recherche, puis cliquez sur le bouton Rechercher.
- ▶ Autres comprend les juridictions internationales ou hors Union européenne.

 Réalisé en collaboration avec l'Association des Conseils d'Etat et des Juridictions administratives suprêmes de l'Union européenne

C – Suggestions des membres du Comité d'accompagnement

JURIFAST 2011 - Données statistiques

Au 7 septembre 2011, JuriFast comportait 1.119 décisions nationales (avec en outre les décisions de suite éventuelles lorsqu'il s'agit de questions préjudicielles) communiquées par 25 juridictions membres et 1 observateur.

Ventilation par année des décisions communiquées

2007		2008		2009		2010		2011	
Allemagne	20	Allemagne	34	Allemagne	57	Espagne	59	Allemagne	45
Espagne	19	Espagne	25	Rép. tchèque	28	Allemagne	45	Portugal	18
Autriche	11	Portugal	20	Espagne	17	Rép. tchèque	40	Rép. tchèque	17
Belgique	8	Rép. tchèque	17	France	16	Suède	25	Suède	11
Gr.- Bretagne	7	France	14	Finlande	10	France	24	Pays-Bas	10
Portugal	7	Finlande	10	Pays-Bas	9	Finlande	15	Espagne	9
Rép. tchèque	7	Pologne	10	Portugal	9	Pays-Bas	14	France	6
Pays-Bas	6	Autriche	8	Pologne	8	Italie	12	Danemark	4
Estonie	5	Gr.- Bretagne	7	Danemark	6	Autriche	9	Autriche	2
Pologne	4	Lettonie	7	Autriche	5	Portugal	6	Belgique	2
Italie	3	Pays-Bas	7	Suède	5	Slovénie	3	Estonie	2
Rép. slovaque	3	Belgique	5	Italie	4	Grèce	2	Lituanie	2
France	2	Italie	4	Belgique	3	Lituanie	2	Norvège	3
Grèce	2	Rép. slovaque	4	Gr.- Bretagne	3	Pologne	2	Grèce	1
Finlande	1	Estonie	3	Estonie	2	Belgique	1	Rép. slovaque	1
Lituanie	1	Grèce	2	Grèce	2	Danemark	1		
Luxembourg	1	Hongrie	2	Lituanie	1	Estonie	1		
		Danemark	1						
		Lituanie	1						
Total : 107		Total : 181		Total : 185		Total : 261		Total : 133	

Total général : **1.119 décisions**

Deux juridictions n'avaient donc pas encore transmis de données : les deux juridictions des Etats membres ayant accédé à l'Union européenne en 2007, la Cour administrative suprême de Bulgarie et la Haute Cour de Cassation et de Justice de Roumanie.

En ce qui concerne le type de décisions, on compte quelque 74 % de décisions sans renvoi et 26 % concernant des questions préjudicielles.

A – Rappel - Elaboration de règles concernant l'introduction des arrêts et notamment la présentation des résumés

Les règles détaillées ci-dessous avaient été adoptées en ce qui concerne la qualité des résumés transmis par les juridictions membres. Elles ont été diffusées à l'ensemble des personnes de contact à plusieurs reprises mais sont toujours appliquées plus ou moins selon les juridictions membres.

Avec le nombre croissant de décisions introduites dans JuriFast, le non-respect de la taille maximum des résumés pose des problèmes de plus en plus importants. En effet, non seulement le secrétariat général doit se charger de la traduction de ces résumés de l'anglais vers le français et vice et versa, mais de plus certaines juridictions membres font usage de la possibilité qui leur est offerte de faire traduire les résumés de leur langue d'origine vers le français ou l'anglais. Cela engendre des coûts importants de traduction.

Si après un nouveau rappel, ces règles ne seraient pas respectées, le secrétariat général ne traduirait dans ce cas que l'objet de la décision. Toute autre suggestion des membres du Comité d'accompagnement est la bienvenue en la matière.

RECOMMANDATIONS RELATIVES AUX RÉSUMÉS

1. ASPECTS FORMELS

Il est nécessaire d'assurer l'**uniformité** dans la présentation des résumés, afin de faciliter leur consultation par les lecteurs.

1.1. Le **schéma** suivant sera respecté :

[État membre] – [Juridiction] – [Référence de la décision] – [Date de la décision]

[**Objet** (identique à la rubrique « objet »)]

Facultatif : [*identification des parties*]

[Texte du résumé]

1.2. Il sera fait usage de **caractères** d'usage courant, de préférence le « Times New Roman ».

1.3. Les documents seront introduits au **format pdf**, en maintenant dans les options de protection des documents l'autorisation de copie ou d'extraction du contenu¹. Les documents introduits au format *Word* ne peuvent être lus par tous les utilisateurs, tandis que les documents au format *pdf* sont lus au moyen du logiciel *Acrobat Reader*, téléchargeable gratuitement. Toutefois, afin de faciliter les opérations de traduction, une version au format *Word* sera systématiquement transmise à l'adresse : robert.quintin@aca-europe.eu.

2. CONTENU

Le contenu du résumé doit bien entendu tenir compte des **destinataires**. Ceci implique qu'il faut tenir compte d'une série d'aspects :

2.1. limiter le **volume des textes**.

- rédiger les résumés en se mettant à la place du lecteur, lequel négligera l'information si son volume le décourage;
- ne faire état des décisions rendues au préalable par les juridictions dont appel que si c'est nécessaire à la compréhension de l'affaire: ce qui est intéressant est de connaître la décision rendue en dernier ressort et non tout l'itinéraire national;
- ne pas faire état des éléments de la décision qui, même s'ils ont pu avoir de l'importance dans l'affaire, n'ont que pas ou très peu de relation avec le droit européen;
- ne pas rappeler des considérations émises à juste titre par la juridiction dans le cadre de l'affaire mais qui n'apprendront rien aux visiteurs du site, p.ex., quant aux cas dans lesquels une question préjudicielle peut ou doit être posée.

L'examen des résumés déjà présents dans JuriFast montre qu'il est parfaitement possible de s'en tenir, sauf circonstances particulières, à des textes de **300 mots maximum**², certains résumés étant suffisamment informatifs avec une centaine de mots.

2.2. être attentif à la **simplicité du langage**.

Seuls 22% des habitants de l'Union européenne ont l'anglais ou le français comme langue maternelle. La majorité des destinataires des résumés en prennent donc connaissance dans une langue qu'ils ne pratiquent qu'en tant que langue secondaire.

Il convient dès lors de se limiter au **langage courant** et de faire usage de **phrases courtes**, même si, pour ce faire, il faut s'écarter des formulations utilisées par la juridiction concernée.

A ce titre, il faut **éviter les abréviations** autres que celles qui sont couramment en usage dans l'Union européenne, telles que CEJ, UE, etc., sauf si elles sont définies dans le résumé.

¹ Pour toute question relative à l'impression de documents au format pdf, s'adresser à : christophe.stassart@aca-europe.eu

² Compte non tenu de la question préjudicielle éventuelle

B - Motivation des correspondants moins actifsNombre total de décisions communiquées par pays depuis 2004

Allemagne	226	Finlande	43	République slovaque	8
Espagne	137	Italie	28	Hongrie	3
République tchèque	115	Pologne	28	Irlande	3
Portugal	88	Grèce	27	Norvège	3
Pays-Bas	87	Grande-Bretagne	25	Slovénie	3
France	82	Estonie	18	Luxembourg	2
Autriche	60	Danemark	12	Malte	2
Suède	52	Lituanie	11	Chypre	1
Belgique	48	Lettonie	7		

L'accent avait été mis en 2008 à Lisbonne sur l'importance de la sélection faite par les services d'études et de documentation de chaque juridiction membre. Même si le nombre de décisions communiquées a considérablement augmenté au fil des ans, il est nécessaire de rappeler aux juridictions membres moins actives que leur participation est essentielle et un nouveau courrier sera adressé en ce sens aux Présidents des juridictions concernées.

Les autres suggestions des membres du comité d'accompagnement pour motiver les correspondants moins actifs sont les bienvenues.

C – JuriFast v2

Les dernières réunions du Comité d'accompagnement des bases de données ont mis en évidence le besoin d'étendre les fonctionnalités de JuriFast. La possibilité d'effectuer des recherches sur les mots contenus dans les résumés et l'utilisation d'un système limité de classification des décisions inspiré de celui utilisé par la Cour de justice pour Dec.Nat. sont apparus comme des éléments importants de développement pour JuriFast. De plus, pour permettre à ceux qui le souhaitent de suivre les nouvelles décisions introduites sans être encombrés par des courriels intempestifs, l'ajout d'un flux RSS contribuerait aussi à la modernisation du système.

Pour réaliser ces importants changements, il était nécessaire d'abandonner la technologie utilisée actuellement pour JuriFast et de redévelopper entièrement le système.

Le secrétariat général pilote actuellement ce nouveau développement. Une première version de test a été fournie fin mars et soumise aux responsables des données de JuriFast. Les problèmes détectés et les remarques ont été traités et une nouvelle version a vu le jour début juillet.

Le secrétariat général espère pouvoir basculer vers le nouveau système à la fin de l'année 2011.

Accueil
*** VERSION DU 05/07/2011***
[News RSS](#)

Accueil

Recherche

Décision nationale

Question préjudicielle
 Décision sans renvoi

Etat

Date

Jusqu'au

Mots du texte

Rubriques

Droit de l'Union

Type d'acte

Année N° Article

Mots du texte

[Effacer recherche](#)

Résultat

Réservé aux juridictions membres

Bienvenue dans la base de données d'information rapide des jurisprudences.

Cette base de données contient les références et le texte intégral :

a) de "dossiers préjudiciels" regroupant :

- la question préjudicielle posée à la Cour de justice de l'Union européenne
- la réponse de la Cour à cette question
- la ou les décisions nationales faisant suite à cette réponse

b) d'autres décisions nationales relatives à l'interprétation du droit de l'Union (décisions sans renvoi).

Consulter les dernières décisions

Sources

Les décisions proviennent directement des services d'études et de documentation des institutions membres de l'Association.

Conditions de divulgation

L'attention des utilisateurs est attirée sur le fait que certaines parties de ces informations et textes peuvent être protégées au titre d'un droit intellectuel, notamment d'un droit d'auteur. L'Association ne peut en aucun cas être rendue responsable de l'utilisation de ces informations et textes.

Avant de communiquer cette nouvelle version à l'ensemble des correspondants JuriFast, le secrétariat général souhaiterait demander aux membres du comité d'accompagnement de faire quelques tests (recherches, ajouts, modifications, suppressions, ...) et d'informer des problèmes rencontrés.

La réunion d'Istanbul en 2009 avait conclu que l'utilisation du répertoire commun de jurisprudence de la Cour de justice constituerait le meilleur choix pour l'indexation des décisions de JuriFast. Une version adaptée à JuriFast doit maintenant être réalisée.

Quels membres du Comité d'accompagnement peuvent s'en charger ?

D – Suggestions des membres du Comité d'accompagnement

FORUM 2011 - Données statistiques

Au 7 septembre 2011, le forum comptait 241 membres, répartis comme suit :

Institutions inscrites (35)

1. Membres

Pays-Bas – Conseil d'Etat (35)
République tchèque – Cour administrative suprême (18)
France – Conseil d'Etat (17)
Allemagne – Cour fédérale administrative (15)
Belgique – Conseil d'Etat (14)
Suède – Cour administrative suprême (14)
Autriche – Cour administrative (12)
Lettonie – Cour suprême (9)
Pologne – Cour administrative suprême (9)
Italie – Conseil d'Etat (8)
Lituanie – Cour administrative suprême (8)
Espagne – Cour suprême (7)
Estonie – Cour suprême (7)
Roumanie – Conseil législatif (6)
Finlande – Cour administrative suprême (5)
Grèce – Conseil d'Etat (5)
Hongrie – Cour suprême (5)
Slovénie – Cour suprême (5)
Irlande – Cour suprême (4)
Malte – Cour d'appel (4)
Slovaquie – Cour suprême (4)
Danemark – Cour suprême (3)
Luxembourg - Conseil d'Etat (3)
Portugal – Cour administrative suprême (3)
Cour de Justice de l'Union européenne (2)
Grande-Bretagne - Royal Courts of Justice (2)
Bulgarie – Cour administrative suprême (1)
Chypre – Cour suprême (1)
Luxembourg - Cour administrative (1)
Roumanie – Haute Cour de cassation et de justice (1)

2. Observateurs (2 institutions)

Turquie – Conseil d'Etat (2)
Croatie – Cour administrative (1)

3. Invités (1 institution)

Suisse – Tribunal fédéral (1)

4. Autres

Secrétariat général (8)
ERA – Trèves (1)

Propositions d'amélioration

Le Conseil d'Etat des Pays-Bas a posé une question sur la Charte des Droits fondamentaux de l'Union européenne sans toutefois obtenir de réponse. Il est vrai que le nombre de réponses aux questions posées est très variable. Il arrive qu'elles soient relativement nombreuses, mais malheureusement également qu'aucune réponse ne soit fournie. Afin d'éviter cet inconvénient, le Conseil d'Etat des Pays-Bas propose qu'à côté des différents participants au Forum, chaque institution désigne un responsable chargé spécialement de vérifier si les représentants de sa juridiction ont répondu et dans la négative, d'inviter l'un ou l'autre collègue à le faire.

Le conseil d'administration a adopté la proposition.

Comme déjà noté à Lisbonne et à Istanbul, l'intervention plus active des membres du comité sur le forum pourrait également être un facteur intéressant d'amélioration de l'outil. On pourrait imaginer par exemple que les membres diffusent systématiquement toute information utile dont ils auraient pris connaissance et interviennent dans les sujets ouverts pour stimuler les réactions des autres participants.

Suggestions des membres du Comité d'accompagnement

Revue « Reflets »

La revue « Reflets » donne un aperçu notamment de la jurisprudence récente dans les différents Etats membres de l'Union européenne. Elle est élaborée par le Service de documentation de la Cour de justice.

Lors d'une réunion du 8 novembre 2007 avec les responsables de l'Office et du Service de documentation de la Cour, il a été convenu de la collaboration suivante :

- La Cour de justice rédige le texte de la revue « Reflets » en français en sélectionnant les arrêts nationaux principalement dans Jurifast ;
- L'Association traduit le texte en anglais ;
- L'Office publie et vend la revue qui resterait néanmoins gratuite pour les membres de l'Association.

Jusqu'à présent, ce projet n'a pas encore vu le jour. Lors de la réunion du conseil d'administration de Bruxelles du 29 novembre 2009, le représentant de la CJE, Monsieur Timmermans a proposé d'avancer en se limitant dans un premier temps à une collaboration entre la CJE et l'ACA-Europe, cette dernière se chargeant de traduire la brochure en anglais et de la publier sur le site Web.

La brochure Reflets n° 1, n° 2 et n° 3 de 2010 a été traduite et figure sur le site internet de l'Association.

Mise à jour de la rubrique « Tour d'Europe »

Le séminaire d'Istanbul du 1^{er} octobre 2009, consacré à la mise à jour du tour d'Europe, a permis de collecter les informations les plus récentes concernant les différents thèmes abordés dans la rubrique « Tour d'Europe » du site internet de l'ACA-Europe.

Le secrétariat général a intégré les nouvelles réponses au questionnaire dans la langue choisie par les cours membres au cours du premier semestre 2010.

Le secrétariat général s'est également chargé de faire traduire les réponses en anglais ou en français selon le cas. Le tour d'Europe est à présent entièrement à jour tant en anglais qu'en français.

Actualisation de la rubrique « Guide des questions préjudicielles à la CJE »

Le site internet de l'association donne accès via la rubrique « Jurisprudence » au « Guide des questions préjudicielles à la CEJ ». Il s'agit d'une mise en forme du Guide du même nom qui a été réalisé par l'"Euro Group" hollandais qui est un groupe de travail informel de l'Association judiciaire des Pays-Bas (l'association des juges et du ministère public).

La dernière mise à jour date de 1^{er} mars 2004.

A la demande de l'ACA-Europe, l'Euro Group dont fait partie notamment Mme Hanna Sevenster, membre du Conseil d'Etat des Pays-Bas, a fourni une version actuelle du Guide.

La version du Guide actuellement sur le site (en français et en anglais) a été adaptée en fonction des modifications contenues dans le nouveau Guide rédigé en néerlandais.

Actions en vue de mieux faire connaître le site

Dépliant présentant le site

Afin d'assurer une meilleure visibilité à l'ACA-Europe, notamment en raison de la nouvelle abréviation, un dépliant a été réalisé, afin d'informer de façon attractive et synthétique sur l'existence de notre association en exposant sa composition et ses activités tout en mettant particulièrement en valeur le site et les nombreuses possibilités qu'il offre.

Le tirage est relativement important de façon à pouvoir sensibiliser un maximum d'institutions et de personnes intéressées.

Action EUR-ACTIV

Dans le même ordre d'idée, une nouvelle campagne de promotion de l'ACA-Europe a été confiée à EurActiv mettant l'accent sur les informations disponibles sur le site et le nouveau logo. Cette campagne s'est déroulée durant 5 semaines, du 28 février 2011 au 3 avril 2011.

Les bannières suivantes ont ainsi été visibles durant cette période sur la page principale du site d'EurActiv (<http://www.euractiv.com>), ainsi que sur les pages consacrées aux priorités de l'Union européenne et sur celles consacrées aux institutions :



Les liens étaient également intégrés dans les bulletins d'information qu'EurActiv envoie régulièrement par courriel à ses abonnés.

Les pages en question ont enregistré 162.903 visiteurs sur ces 5 semaines.

Suggestions des membres du Comité d'accompagnement

Référencement de ACA-Europe dans les moteurs de recherche

Une recherche dans Google sur le mot « ACA-Europe » donne les résultats suivants :

▶ [ACA-Europe](#)  


193.191.217.21/fr/home_fr.html - En cache

L'**ACA-Europe** regroupe la Cour de justice de l'Union européenne et les Conseils d'Etat ou juridictions administratives suprêmes de chacun des Etats membres ...

[ACA-Europe - Evénements](#)  

193.191.217.21/fr/events/event_022_fr.html - En cache

Le 8 juin 2010, l'association des Conseils d'Etat et des Juridictions ...

 Plus de résultats de 193.191.217

[Link to ACA-Europe website | EULITA](#)   - [Traduire cette page]

eulita.eu/link-aca-europe-website - En cache

EULITA has been advised by the Association of the Councils of State and Supreme Administrative Jurisdictions of the EU (**ACA-Europe**) that the association's ...

Vous avez consulté cette page.

[ACA-Europe - Evénements](#)  

www.juradmin.eu/fr/events/event_024_fr.html - En cache

22 nov. 2010 – Le 22 novembre 2010, l'Association des Conseils d'Etat et des Juridictions administratives suprêmes de l'Union européenne (**ACA-Europe**) a ...

[Assemblée générale de l'ACA-Europe - ACA-Europe - Evénements](#)  

www.juradmin.eu/fr/events/event_027_fr.html - En cache

Le 9 mai 2011, l'association des Conseils d'Etat et des Juridictions ...

 Plus de résultats de juradmin.eu

[ACA-Europe](#)   - [Traduire cette page]

www.aca-europe.eu/ - En cache

English · Choose your language. Copyright © 2001, Association of the Councils of State and Supreme Administrative Jurisdictions of the **European** Union i.n.p.a..

Le référencement de Google étant fortement lié au nombre de sites qui établissent un lien vers notre site, on remarque que c'est encore l'adresse numérique (193.191.217.21) et le nom de domaine « juradmin.eu » qui apparaissent dans les premiers résultats.

Pour éviter cela, il faudrait que les liens actuellement existants vers le site de l'association soient modifiés pour utiliser le nom de domaine « aca-europe.eu ». Les cours membres devraient bien entendu être les premières à faire ce changement. Un email avait été envoyé à toutes les personnes de contact à ce sujet fin 2010.














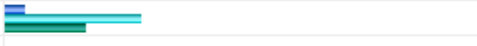






En ce qui concerne les membres présents à cette réunion : Allemagne : pas de lien découvert, Autriche : juradmin.eu, Espagne : pas de lien découvert, Estonie : juradmin.eu, Pays-Bas : pas de lien découvert, Portugal : ancienne adresse liée au Conseil d'Etat de Belgique et 193.191.217.21, République tchèque : juradmin.eu.

Suggestions des membres du Comité d'accompagnement

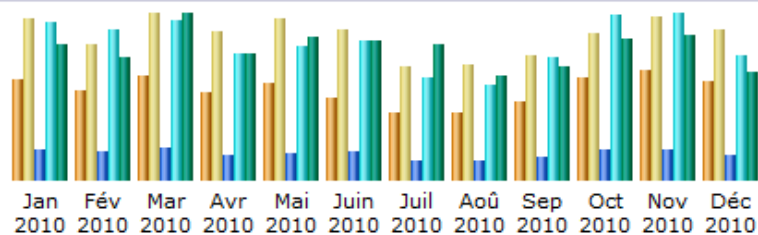
Site Internet 2010 - Statistiques

Résumé					
Période d'analyse	Année 2010				
Première visite	01 Jan 2010 - 00:04				
Dernière visite	31 Déc 2010 - 23:58				
	Visiteurs différents	Visites	Pages	Hits	Bande passante
Trafic 'vu' *	<= 79794 Valeur exacte indisponible en vue 'annuelle'	127503 (1.59 visites/visiteur)	401373 (3.14 Pages/Visite)	2081742 (16.32 Hits/Visite)	35.45 Go (291.5 Ko/Visite)
Trafic 'non vu' *			2220286	2630107	176.90 Go

* Le trafic 'non vu' est le trafic généré par les robots, vers ou réponses HTTP avec code retour spécial.

Pays (Top 10) - Liste complète					
Pays		Pages	Hits	Bande passante	
 United States	us	51817	100837	4.76 Go	
 France	fr	45368	382127	7.35 Go	
 China	cn	45309	47710	487.72 Mo	
 Inconnu	unknown	36610	181890	2.90 Go	
 Belgium	be	28115	210748	4.03 Go	
 Luxembourg	lu	18410	77072	1.47 Go	
 Germany	de	18176	88103	1.33 Go	
 Russian Federation	ru	16456	20635	253.86 Mo	
 Netherlands	nl	15648	107951	1.22 Go	
 Great Britain	gb	8297	70859	804.33 Mo	
Autres		117167	793810	10.88 Go	

Historique mensuel



Mois	Visiteurs différents	Visites	Pages	Hits	Bande passante
Jan 2010	7376	11848	39004	199567	3.06 Go
Fév 2010	6627	9909	35815	191449	2.76 Go
Mar 2010	7635	12211	41202	201941	3.72 Go
Avr 2010	6462	10929	30718	159803	2.83 Go
Mai 2010	7078	11859	32776	170739	3.22 Go
Juin 2010	6063	11050	35398	175722	3.10 Go
Juil 2010	4947	8299	25264	129106	3.04 Go
Aoû 2010	4947	8502	25189	120537	2.35 Go
Sep 2010	5752	9118	29303	155598	2.54 Go
Oct 2010	7515	10782	37509	208989	3.15 Go
Nov 2010	8066	11941	37573	210533	3.25 Go
Déc 2010	7326	11055	31622	157758	2.44 Go
Total	79794	127503	401373	2081742	35.45 Go

Pages-URL (Top 10) - Liste complète - Entrée - Sortie

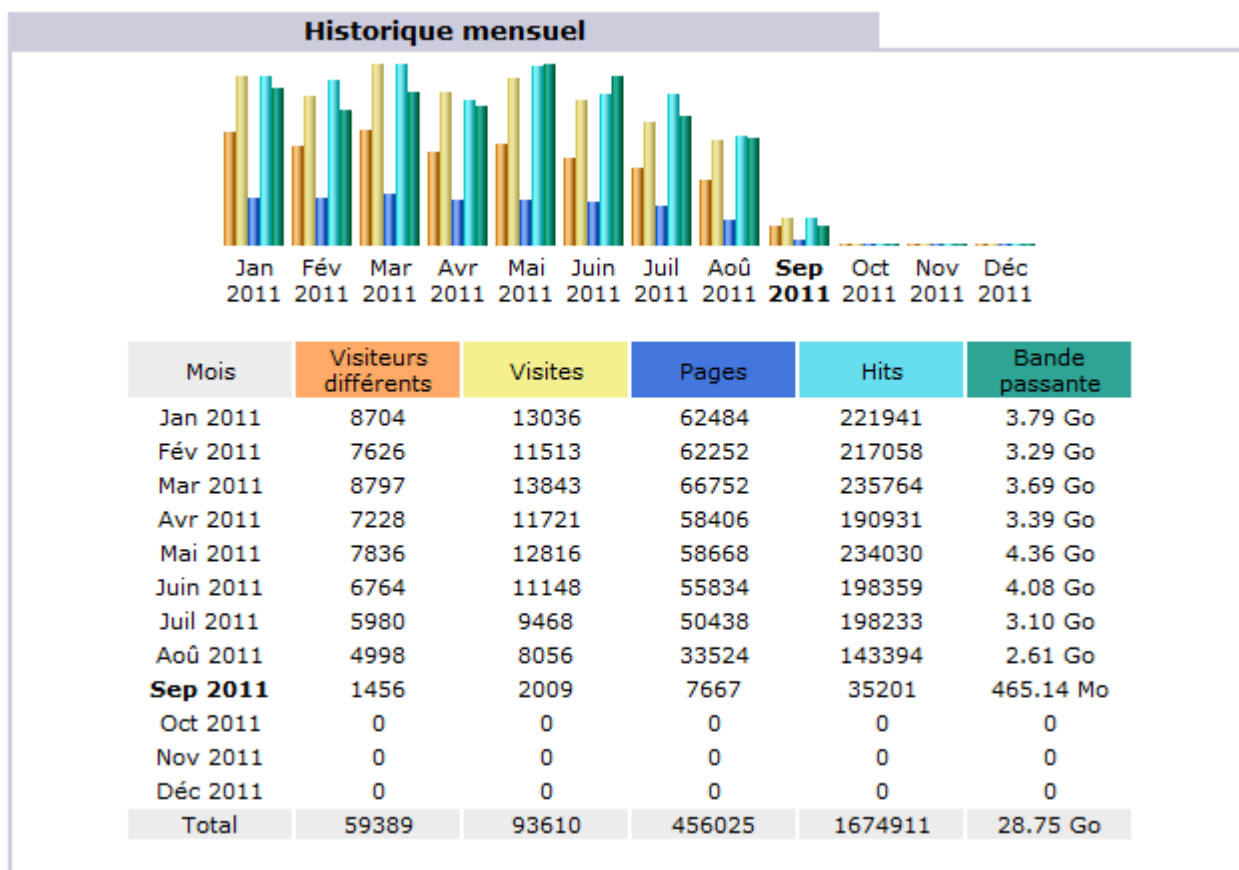
3346 pages différentes	Pages vues	Taille moyenne	Entrée	Sortie	
/forum/ucp.php	81267	9.81 Ko	19329	21312	
/forum/	27068	8.09 Ko	9653	8148	
/en/jurisprudence/jurisprudence_en.lasso	21668	24.42 Ko	4467	4117	
/fr/eurtour/eurtour_fr.lasso	21519	189.76 Ko	9067	3105	
/en/eurtour/eurtour_en.lasso	17889	188.05 Ko	6974	2013	
/en/jurisprudence/jurifast/jurifast_en.php	16087	34.17 Ko	2024	1464	
/fr/jurisprudence/jurifast/jurifast_fr.php	15093	34.30 Ko	1542	746	
/fr/eurtour/app/courtsystem.lasso	11151	653 Octets	73	6026	
/	10885	4.20 Ko	8775	5678	
/en/eurtour/app/courtsystem.lasso	9514	655 Octets	26	5144	
Autres	169232	80.33 Ko	65573	69750	

Site Internet 2011 - Statistiques

Résumé					
Période d'analyse	Année 2011				
Première visite	01 Jan 2011 - 00:10				
Dernière visite	07 Sep 2011 - 21:58				
	Visiteurs différents	Visites	Pages	Hits	Bande passante
Trafic 'vu' *	<= 59389 Valeur exacte indisponible en vue 'annuelle'	93610 (1.57 visites/visiteur)	456025 (4.87 Pages/Visite)	1674911 (17.89 Hits/Visite)	28.75 Go (322.09 Ko/Visite)
Trafic 'non vu' *			2063683	2391158	118.74 Go

* Le trafic 'non vu' est le trafic généré par les robots, vers ou réponses HTTP avec code retour spécial.

Pays					
Pays		Pages	Hits	Bande passante	
? Inconnu	unknown	85754	177474	3.18 Go	
United States	us	53502	89972	2.12 Go	
China	cn	38950	40114	424.82 Mo	
Russian Federation	ru	34746	39053	452.55 Mo	
France	fr	31804	239963	4.55 Go	
Belgium	be	22196	156811	3.19 Go	
Ukraine	ua	20039	25743	323.89 Mo	
Germany	de	15672	68854	920.33 Mo	
Netherlands	nl	13166	83290	1.06 Go	
Luxembourg	lu	11033	64283	1.40 Go	
Sweden	se	11017	19184	310.41 Mo	
Poland	pl	9946	50746	1013.36 Mo	
Romania	ro	8614	38394	334.18 Mo	
Italy	it	8190	66115	788.58 Mo	
Great Britain	gb	8177	52606	834.23 Mo	
Spain	es	6082	37016	803.97 Mo	
Latvia	lv	5520	11957	123.45 Mo	
Czech Republic	cz	4495	24518	297.14 Mo	
Turkey	tr	4269	36957	483.41 Mo	
Slovenia	si	4199	17571	342.89 Mo	



Pages-URL (Top 10) - [Liste complète](#) - [Entrée](#) - [Sortie](#)

4261 pages différentes	Pages vues	Taille moyenne	Entrée	Sortie
/forum/ucp.php	218212	10.93 Ko	12634	15183
/forum/	31625	8.03 Ko	11829	9936
/en/jurisprudence/jurisprudence_en.lasso	17439	22.92 Ko	3706	3424
/en/jurisprudence/jurifast/jurifast_en.php	13287	34.59 Ko	1884	1457
/	11078	4.07 Ko	8098	5219
/fr/jurisprudence/jurifast/jurifast_fr.php	11039	35.13 Ko	1021	732
/en/eurtour/eurtour_en.lasso	8991	201.66 Ko	2492	888
/fr/jurisprudence/jurisprudence_fr.lasso	8001	24.14 Ko	2067	1887
/fr/eurtour/eurtour_fr.lasso	7660	156.99 Ko	1404	508
/forum/faq.php	6043	48.54 Ko	704	347
Autres	122650	85.24 Ko	47771	54018

Portail du Réseau des Présidents des Cours judiciaires suprêmes

Le Réseau a comme prévu ouvert un accès à son portail pour les membres de l'Association. Les informations de connexion sont les suivantes :

<http://www.reseau-presidents.eu/rpcsje>

nom d'utilisateur : *****

mot de passe : *****

D'autre part, le Réseau a communiqué fin mars 2008 par email à ses membres la possibilité d'introduire des décisions directement dans JuriFast.

Jusqu'ici seule la Cour suprême de la République tchèque a utilisé cette possibilité.

Un contrat a été passé avec l'ACA-Europe pour intégrer dans le portail les moteurs de recherche des Conseils d'Etat et Cours administratives suprêmes qui ne font pas partie du Réseau. Dans une première phase ont été concernés les Conseils d'Etat de Belgique, de Grèce, d'Italie et des Pays-Bas ainsi que les Cours administratives suprêmes de République tchèque, d'Autriche, de Pologne et du Portugal.

Jusqu'ici, les Conseils d'Etat de Belgique et des Pays-Bas ont été intégrés dans le portail. Il n'a par contre pas été techniquement possible d'intégrer la Cour administrative suprême de Pologne. L'intégration de la Cour administrative suprême de République tchèque est en cours.